# Avis d'approbation

Charte de la ville de Québec, capitale nationale du Québec (RLRQ, chapitre C-11.5)

Le Registraire des entreprises approuve le Règlement R.V.Q. 3233 de la ville de Québec, Règlement modifiant le Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier.

***Fait à Québec le 4 mars 2024***

Sous le numéro d'entreprise du Québec
**8831854888**.

Yves Tessier
Registraire des entreprises

Registraire
des entreprises
Québec

Le 4 mars 2024

VILLE DE QUÉBEC
Myriam Pellerin
2 rue des Jardins
Québec, Québec
G1R 4S9

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 8831854888

**Objet : Dépôt d'un document au registre des entreprises**

Nous avons bien reçu votre demande concernant l'approbation du règlement R.V.Q. 3233. Nous vous faisons donc parvenir le document suivant : Avis d'approbation. Ce document, ainsi que tout autre document qui s'y rattache, s'il y a lieu, ont été déposés au registre des entreprises le 4 mars 2024.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, nous vous invitons à consulter **Québec.ca**. Vous pouvez aussi communiquer avec Services Québec au 418 644-0075 si vous habitez la région de Québec, au 1 800 644-0075 (sans frais) si vous habitez ailleurs au Canada ou aux États-Unis, ou au 1 418 644-0075 (des frais s'appliquent) si vous habitez ailleurs dans le monde. Notez que le personnel de Services Québec peut donner des explications, mais devra s'en tenir à l'information qui figure dans cette communication. Si vous êtes un intermédiaire autorisé par le Registraire des entreprises à transmettre électroniquement des documents pour le compte d'un tiers, nous vous invitons à communiquer avec nous en utilisant les coordonnées que vous trouverez dans la Docuthèque.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

Patrick Bédard

Registraire des entreprises
Services Québec
C. P. 1364, succ. Terminus
Québec (Québec) G1K 9B3